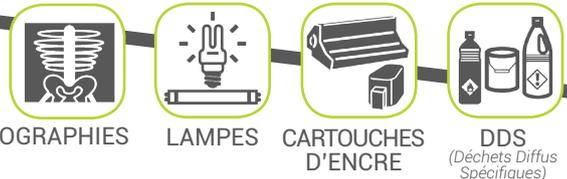


## LES DÉCHETS ACCEPTÉS en déchetterie



## LES DÉCHETS DANGEREUX



## Objectif réemploi

Chaque déchetterie du SYMPTTOM est équipée d'un local «ressourcerie», réservé aux objets encore en bon état, pouvant intégrer les filières du réemploi. Ils sont régulièrement récupérés par des associations caritatives du territoire. Alors PENSEZ-Y!



## LES DÉCHETS NON ADMIS en déchetterie

- Médicaments
- Pneus poids lourds et agricoles
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Déchets dangereux des professionnels
- Déchets à caractère explosif, armes et munitions
- Cadavres d'animaux
- Déchets amiantés
- Souches d'arbres
- Déchets radioactifs

Retrouvez toutes les filières de substitution des déchets non admis en déchetterie sur [www.symptom.fr](http://www.symptom.fr) !



### Les bouteilles de gaz

La reprise des bouteilles de gaz par les distributeurs ou les revendeurs est obligatoire.

Seules les bouteilles de gaz non reprises par les fournisseurs sont acceptées en déchetterie (exemple bouteilles d'hélium).

## CONDITIONS D'ACCÈS AUX DÉCHETTERIES DU SYMPTTOM :

Accès gratuit et illimité pour les particuliers, les collectivités, les artisans, les commerçants et les professionnels. Accès limité aux personnes résidant sur le territoire du SYMPTTOM.

Seuls les véhicules dont le PTAC (Poids Total en Charge Autorisé) est inférieur à 3,5 tonnes sont autorisés.

Plus d'informations sur les déchetteries (horaires, plans d'accès...) sur [www.symptom.fr](http://www.symptom.fr)

# Les déchets verts : plus utiles à la maison !



**2 896 tonnes de déchets verts ont été déposées en 2015, dans les 3 déchetteries du SYMPTTOM, soit : 68 kg/an/habitant !**

Avec un coût moyen d'évacuation des déchets verts de 40€/tonne, ces tonnages représentent un coût d'évacuation annuel de près de 116 000€ pour le SYMPTTOM. Une grande partie de ces déchets verts pourraient être valorisée à la source, chez vous, sans être apportés en déchetterie.



## QUELQUES TECHNIQUES POUR VALORISER SES DÉCHETS VERTS À LA MAISON :

Le compostage est un procédé biologique de dégradation des déchets organiques qui permet de produire du compost, un amendement riche et 100% naturel. Il peut être réalisé en tas ou dans un composteur.

Tous les végétaux peuvent être compostés, sauf les résineux.

Un bon compost est le mélange équilibré de déchets secs et carbonés (feuilles mortes, broyat...), de déchets humides et azotés (épluchures de fruits et légumes, pelouse...).

### LE COMPOST



Découvrez plus d'informations sur la technique du compostage sur le site [www.sympttom.fr](http://www.sympttom.fr) !

### LE MULCHING



Le mulching, c'est tondre sans ramasser l'herbe.

#### LES AVANTAGES :

- 30% de gain de temps de tonte
- Pas de ramassage de l'herbe
- Pas de transport en déchetterie
- Fertilisation naturelle de la pelouse
- Maintien l'humidité du sol

Assurez-vous d'être équipé d'une tondeuse mulcheuse qui va hâcher plutôt que couper car c'est là que réside le secret d'un bon mulching.

Les déchets verts (tontes de pelouse séchées, feuilles mortes, tailles broyées...) peuvent être utilisés en paillage, solution moins exigeante en manipulations que le compostage.

#### LES AVANTAGES :

- Enrichit la terre
- Protège et nourrit les plantes et légumes
- Limite les mauvaises herbes
- Conserve l'humidité du sol

Le paillage avec de la pelouse :

Laisser reposer la tonte de gazon 48 à 72h (le temps qu'elle brunisse).

Une fois sèche, l'étaler en surface des potagers ou des massifs de fleurs.

### LE PAILLAGE



### BROYAGE



Le broyage consiste à réduire les résidus de taille d'arbres ou d'arbustes en copeaux pour les utiliser comme paillage ou les intégrer au compost.

Pour broyer vos branchages, il est conseillé d'utiliser un matériel adapté comme un broyeur hermique (achat, location, prêt...).

**RAPPEL :** Brûler ses déchets verts est une pratique interdite, répréhensible d'une amende pouvant aller jusqu'à 450€, les quelques dérogations possibles sont strictement encadrées. C'est une source de nuisance pour le voisinage et pour ceux qui le pratiquent : odeurs, fumées et production de polluants et de particules fines dangereuses pour la santé.